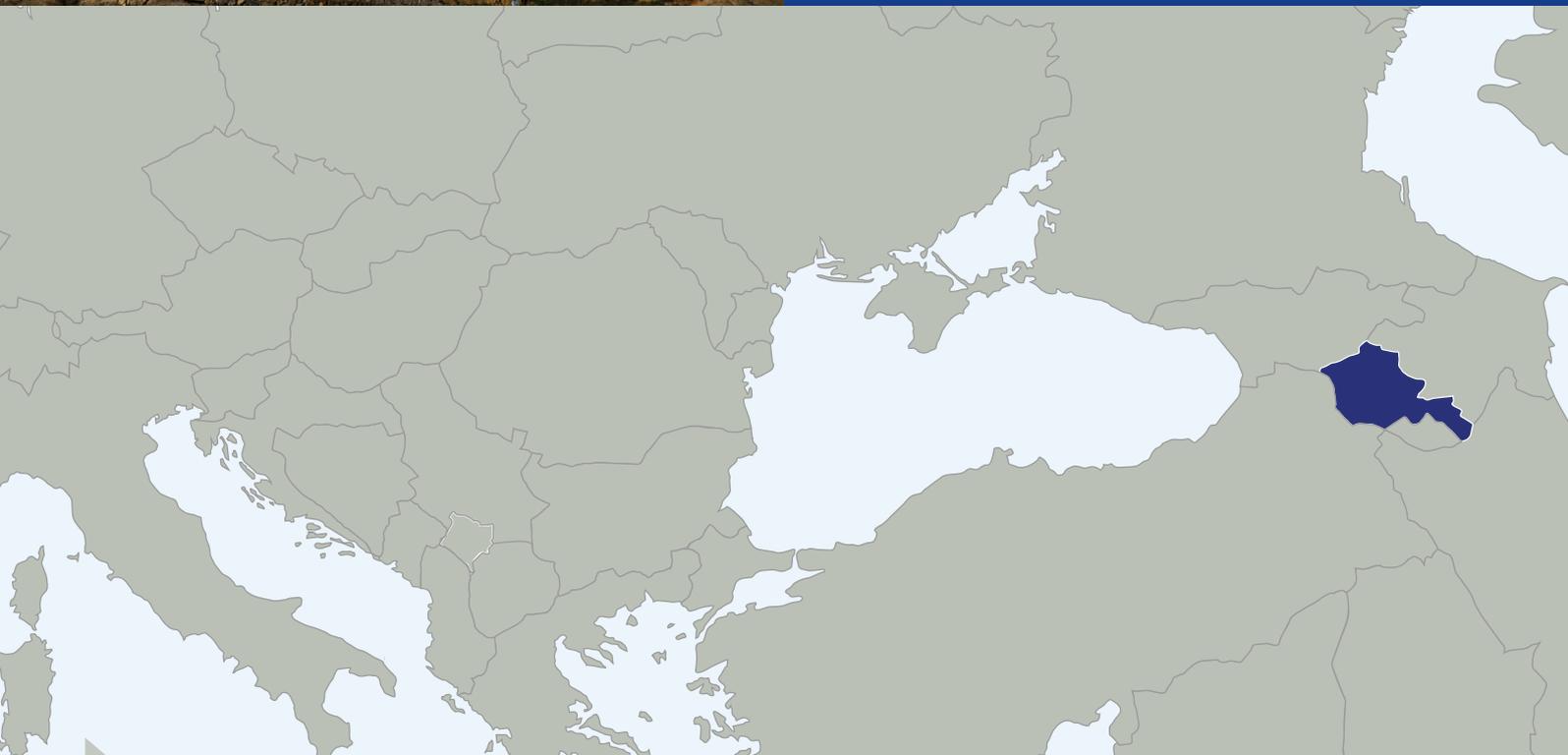




Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe

DOCUMENT DE CARTOGRAPHIE NATIONALE POUR L'ARMÉNIE



2023

Commandité par
l'Accord Partiel Élargi sur
les Itinéraires culturels du
Conseil de l'Europe (APE)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Les opinions exprimées
dans ce document sont
l'unique responsabilité des
auteurs et ne reflètent pas
nécessairement les
valeurs et la vision du
Conseil de l'Europe .

Toute demande de
reproduction ou de
traduction de tout
ou d'une partie de ce
document doit être
adressée au Service de la
communication
(F67075 Strasbourg ou
publishing@coe.int).

Toute autre
correspondance relative
à ce document doit être
adressée à l'APE sur les
Itinéraires culturels
(28 rue Münster, L-2160
Luxembourg
ou culturalroutes@coe.int).

Photo de couverture :
Complexe du monastère
de Khor Virap, Arménie
©Davit Hakobyan

Mise en page : Anne
Habermacher

Conseil de l'Europe, 2023

Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe

DOCUMENT DE CARTOGRAPHIE NATIONALE POUR L'ARMÉNIE

Préparé par: **Astghik Marabyan**,
*Chef du Département du
patrimoine culturel, Ministère
de l'éducation, de la science,
de la culture et du sport de la
République d'Arménie*

*en étroite collaboration avec
des experts indépendants et des
professionnels du patrimoine
2023*

Commandité par
l'Accord Partiel Élargi sur les
Itinéraires culturels du Conseil
de l'Europe (APE)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Sommaire

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
2. CADRE ET CONTEXTE DU RAPPORT	8
3. POLITIQUES ET LÉGISLATIONS NATIONALES RELATIVES AU PATRIMOINE	11
4. LABELS ET INITIATIVES INTERNATIONAUX/EUROPÉENS DU PATRIMOINE EN ARMÉNIE	16
5. ANALYSE SWOT DU POTENTIEL DES ITINÉRAIRES CULTURELS DU PROGRAMME DU CONSEIL DE L'EUROPE EN ARMENIE	23
6. INVENTAIRE DES ACTIVITÉS LIÉES AUX ITINÉRAIRES CULTURELS AU NIVEAU NATIONAL	24
7. APERÇU DE L'EXTENSION POTENTIELLE DES ITINÉRAIRES CULTURELS EXISTANTS	29
8. EXAMEN DES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT NATIONAUX	34
9. RAPPORT DE MISSION SUR LE TERRAIN ET ANALYSE	35
10. RECOMMANDATIONS	36
11. CONCLUSIONS	38
12. ANNEXES	40
13. BIBLIOGRAPHIE	43



Matenadaran. Institut de recherche sur les manuscrits anciens portant le nom de Mesrop Mashtots, Erevan.
© akimov konstantin/Shutterstock

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'Arménie est devenue membre de l'Accord Partiel Elargi (APE) sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe en 2015, avec l'intention d'étendre et de partager son riche patrimoine culturel au-delà des frontières du pays et de favoriser le discours interculturel et l'intégration dans une dimension culturelle européenne plus large.

Depuis 2019, l'Arménie est membre d'Iter Vitis, un Itinéraire culturel certifié par le Conseil de l'Europe en 2009. En 2022, l'Arménie rejoint les Routes des Impressionnismes (certifiées en 2018), en 2023 la Route européenne du patrimoine juif (2004), la Route européenne des cimetières (2010), les Chemins de l'art rupestre préhistorique (2010) et la Route européenne des contes de fées (certifiée en 2022).

Le document de cartographie nationale est devenu un outil d'investigation pour structurer le potentiel culturel de l'Arménie dans le cadre du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. En se référant aux recommandations du rapport, l'Arménie communiquera activement sur le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe auprès des acteurs locaux, étendra sa participation à plusieurs Itinéraires culturels certifiés et développera des liens et un dialogue avec les pays membres afin d'étendre la portée géographique et culturelle du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

L'Arménie possède un patrimoine culturel riche et millénaire, et la protection, la recherche et la valorisation de ce patrimoine sont les principales priorités stratégiques de sa politique culturelle.

L'Arménie a été un trait d'union entre les anciennes cultures de la région. En tant que carrefour, le pays a toujours été au centre de relations et d'interactions actives entre l'Est et l'Ouest, ce qui a favorisé la diversité culturelle du pays. Première nation à avoir adopté le christianisme comme religion d'État en 301 APRES J.-C., l'Arménie est le foyer de traditions culturelles riches et vivantes et d'un patrimoine culturel et naturel époustouflant, qui fait partie de notre histoire globale, en particulier de l'histoire géoculturelle de l'Europe.

Les manifestations du patrimoine culturel matériel et immatériel témoignent de l'histoire et de la culture anciennes du peuple arménien, vivantes aujourd'hui grâce à des traditions artisanales dynamiques, aux beaux-arts, à la musique et à la danse, à une cuisine délicieuse et à des expressions créatives et novatrices.

Le document de cartographie nationale de l'Arménie révèle le potentiel de ce pays à s'engager davantage dans les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, ainsi qu'à développer de nouveaux Itinéraires dans le cadre du patrimoine commun européen.

Les principaux objectifs du document étaient d'explorer le potentiel du pays dans le cadre du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe concernant à la fois un paysage mondial d'échanges culturels et un patrimoine européen partagé, ainsi que d'évaluer les possibilités de participation des parties prenantes au niveau local et d'avancement du programme dans le pays.



Galerie nationale d'Arménie.
© Bakunts

2. CADRE ET CONTEXTE DU RAPPORT

Le document de cartographie nationale de l'Arménie a été élaboré en réponse à l'appel du secrétariat de l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels en mai 2021 et est structuré conformément aux exigences de l'appel. Le document a été préparé en étroite collaboration avec le Ministère de l'Éducation, de la Science, de la Culture et du Sport de la République d'Arménie.

Le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe a été établi en 1987 par le Conseil de l'Europe pour promouvoir la coopération culturelle et développer le tourisme dans le contexte du patrimoine européen commun. Au total, 48 Itinéraires culturels ont été créés dans le cadre du programme, promouvant un développement durable et participatif à travers le continent européen et au-delà, dans l'esprit de l'identité européenne, de la diversité culturelle, du respect et du dialogue. Les Itinéraires culturels mettent en pratique les principes fondamentaux du Conseil de l'Europe : les droits de l'homme, la démocratie culturelle, la diversité et l'identité culturelles, le dialogue, ainsi que l'échange et l'enrichissement mutuels par-delà les frontières

et les siècles. Les Itinéraires culturels offrent une occasion unique de collaborer avec des associations professionnelles dans toute l'Europe et de participer à des discussions et des conférences professionnelles sur le thème du patrimoine culturel et du tourisme.

L'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe a été établi en 2010. Selon la Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2013) 66 Article 1, l'objectif de l'APE est le suivant : l'Accord Partiel Elargi contribue à la promotion de l'identité et de la citoyenneté européennes par la connaissance et la prise de conscience du patrimoine commun de l'Europe, et par le développement des liens culturels et du dialogue au sein de l'Europe ainsi qu'avec d'autres

pays et régions. Il s'efforce de façonner un espace culturel partagé par le développement d'itinéraires culturels visant à favoriser la sensibilisation au patrimoine, l'éducation, la mise en réseau, un tourisme transfrontalier durable et de qualité, ainsi que d'autres activités connexes.

L'Arménie est devenue membre à part entière du Conseil de l'Europe le 25 janvier 2001 (article 13 de l'Avis 221 (2000) de l'Assemblée parlementaire). En 2015, l'Arménie est devenue membre de l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Le document de cartographie nationale du pays est une initiative essentielle pour évaluer le potentiel de développement de l'Arménie dans le cadre du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et proposer des recommandations pour rejoindre de nouveaux Itinéraires afin de promouvoir les valeurs européennes partagées à travers diverses manifestations et expressions du patrimoine transnational. Conformément aux cinq principaux domaines d'action prioritaires définis par le programme des Itinéraires culturels, le rapport vise à explorer les possibilités de développement et de partenariat à travers le prisme de la coopération en matière de recherche et de développement, de la valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen, des échanges culturels et éducatifs pour les jeunes Européens, des pratiques culturelles et artistiques contemporaines, du tourisme culturel et du développement culturel durable.

Le document de cartographie nationale de l'Arménie a été réalisé entre 2021 et 2022 en utilisant une combinaison de méthodes de recherche, afin de garantir un spectre d'analyse complet et de proposer un ensemble de recommandations à plusieurs niveaux pour les développements futurs. La portée géographique du rapport est limitée au territoire de l'Arménie.

L'étude a commencé par une recherche documentaire comprenant, entre autres, la collecte de données sur Internet, des visites d'étude et des consultations. Les activités de recherche ont été fortement modifiées en raison des restrictions imposées par la pandémie de Covid-19, et de nombreuses actions connexes ont été accomplies en ligne.

Un questionnaire a été envoyé aux parties prenantes du programme des Itinéraires culturels afin d'évaluer leur vision du programme. Dix participants ont été contactés par téléphone, par e-mail ou en personne. Les principaux résultats du document ont été obtenus grâce à une mission de recherche sur le terrain, au cours de laquelle des représentants de toutes les parties prenantes potentielles, y compris

les autorités nationales et locales, les organisations non gouvernementales et de recherche, les agences de tourisme et les musées, ont été interrogés et informés sur le programme et sa mission. Cette action a également permis de classer les organisations potentielles pour chaque Itinéraire culturel, ainsi que de mener des recherches pour développer le programme dans le pays et rejoindre de nouveaux Itinéraires.

Le document donne un aperçu du paysage général du potentiel de l'Arménie à travers une présentation approfondie de la législation et de la politique, ainsi que des vecteurs de développement financier, proposant le potentiel du pays à rejoindre au moins 11 Itinéraires culturels existants et quatre nouveaux Itinéraires culturels au niveau national du patrimoine culturel arménien.



Zorats Karer Stonehenge, Armenia
© Ruslan Harutyunov/Shutterstock

3. POLITIQUES ET LÉGISLATIONS NATIONALES RELATIVES AU PATRIMOINE

Dans un monde en pleine mutation, le rôle de la culture et du patrimoine s'est considérablement transformé et le patrimoine culturel est devenu un facteur important d'inclusion sociale, d'éradication de la pauvreté et de croissance économique durable.

Cadre politique

La sauvegarde et la transmission du patrimoine matériel et immatériel sont des priorités stratégiques essentielles de la politique culturelle de l'Arménie.

L'importance de la protection du patrimoine culturel est soulignée dans la stratégie de sécurité nationale de la République d'Arménie (2020), ainsi que dans la note sur la préservation de l'identité nationale. Dans le domaine de la préservation et de l'utilisation du patrimoine culturel en Arménie, les discriminations politiques, idéologiques, religieuses, raciales et nationales sont interdites par la législation. Dans ce contexte, l'État préserve et promeut le patrimoine créé par les minorités nationales résidant en Arménie.

La stratégie de protection et de développement de la culture de la République d'Arménie pour 2023-2027¹ fixe les principaux objectifs de la politique culturelle du pays visant à sauvegarder, développer et améliorer la culture, l'inclusivité, l'accès à la culture et à l'art, l'encouragement de la créativité et le renforcement du pouvoir des valeurs démocratiques. La culture et les secteurs créatifs sont reconnus comme une source essentielle de développement de la société et de bien-être. Le rôle du patrimoine culturel, en tant qu'aspect important du développement durable, est hautement prioritaire, et la politique s'appuie sur le caractère général de l'agenda 2030 des Nations unies (ONU), notamment l'utilisation du patrimoine culturel en tant que ressource pour le développement économique et social, l'amélioration de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie.

La préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel sont des priorités stratégiques essentielles de la politique culturelle de la République d'Arménie. La promotion du patrimoine culturel est l'un des objectifs les plus importants de la stratégie, y compris, mais sans

s'y limiter, la garantie de l'accessibilité aux monuments et aux sites archéologiques, aux musées et aux bibliothèques.

Le plan d'action pour le développement et la promotion de l'archéologie dans la République d'Arménie (2017-2025) identifie le tourisme comme l'une des priorités de développement les plus prometteuses, en particulier en ce qui concerne ses riches ressources archéologiques. Les principaux objectifs sont définis pour développer des itinéraires touristiques dans le pays, l'implication des monuments archéologiques dans ces itinéraires, le développement du tourisme national et international, ainsi que pour concevoir des solutions à un certain nombre de problèmes socio-économiques et de chômage.

Plus de 24 250 monuments sont inscrits sur la liste nationale des monuments historiques et culturels immeubles sur le territoire de la République, approuvée par le gouvernement de la République d'Arménie. Il existe plus de 135 musées dans le pays, dont 55 sont gérés par l'État, avec un total de 2 millions d'artefacts de musée. La modernisation de l'infrastructure du patrimoine culturel et la création de nouvelles réserves historico-culturelles font partie du plan d'action, avec l'infrastructure et les services correspondants, y compris les travaux d'interprétation, l'organisation d'excursions multilingues et les programmes éducatifs et culturels associés. Il existe 15 réserves historiques et culturelles et musées, dont beaucoup sont des destinations touristiques majeures pour les visiteurs locaux et internationaux.

Dans le cadre de la politique de l'État, le partenariat public-privé et la mise en œuvre de mécanismes appropriés sont largement encouragés. Grâce au projet de développement de l'économie locale et de l'infrastructure touristique (LETIDP) (en cours), en collaboration avec la Banque mondiale, le projet du corridor Sud est mis en œuvre, en se concentrant

¹ La stratégie de protection et de développement de la culture de la République d'Arménie pour 2023-2027 est au stade des procédures interétatiques.

notamment sur la restauration et l'amélioration des monuments de Khor Virap (site d'observation d'Artashat), de la ville historique de Dvin, de la colonie de Zorats Karer et de la ville de Goris.

La stratégie de développement du tourisme en Arménie pour 2020-2030 définit le patrimoine culturel comme l'un des piliers du développement du tourisme dans le pays. Le plus grand pourcentage du tourisme dans l'économie générale de l'Arménie couvre le tourisme culturel, soit 49 % des statistiques touristiques globales. La stratégie touristique définit également le développement des infrastructures comme une action prioritaire pour le développement du patrimoine et l'accessibilité.

La stratégie de développement du tourisme en Arménie pour 2020-2030 stipule que «1.1... La vision du tourisme en Arménie est d'avoir une destination touristique de renommée mondiale, accessible, qualitativement durable, avec une variété d'offres, où les visiteurs sentiront, participeront à l'histoire évolutive de la culture ancienne de l'Arménie, la nature préservée et le style de vie jusqu'en 2030»².

Tableau des indicateurs d'expansion des infrastructures de l'Arménie entre 2019 et 2030³

NOMBRE DE TOURISTES	1.9 million d'arrivées	7 million d'arrivées
L'EXPANSION DES DÉPENSES TOURISTIQUES		
Dépenses moyennes par touriste	837 USD	1750 USD
Durée moyenne de la nuitée	6.2 jours	10 jours
Dépenses journalières moyennes d'un touriste	135 USD	175 USD
ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS AÉRIEN		
Augmentation du nombre de compagnies aériennes	67 compagnies aériennes	87 compagnies aériennes
Expansion des directions existantes	67 états/212 directions	87 états/212 directions
Augmentation du nombre d'aéroports	2 aéroports	3 aéroports
Accroître la capacité des aéroports existants	5 millions de visiteurs	10 millions de visiteurs
DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE TOURISTIQUE		
Augmentation du nombre d'hôtels	650 hôtels	900 hôtels
Participation de chaînes hôtelières internationales	12 chaînes internationales	30 chaînes internationales
Participation à des réseaux internationaux d'alimentation et de divertissement	11 réseaux internationaux	20 réseaux internationaux
Amélioration des sites touristiques	10 sites touristiques	60 sites touristiques
Amélioration et extension des sentiers de randonnée	60 sentiers de randonnée	150 sentiers de randonnée
Diversité d'offres de voyages d'aventure	40	100
Création d'un produit touristique exceptionnel	6	12
Création d'itinéraires touristiques	0 itinéraire	20 itinéraires

2 Stratégie de développement du tourisme en Arménie pour 2020-2030, publiée par le comité du tourisme du ministère de l'économie de la République d'Arménie en 2020 https://mineconomy.am/media/9557/TourismStrategy_2020-2030.pdf (p. 43)

3 Stratégie de développement du tourisme en Arménie pour 2020-2030, publiée par le comité du tourisme du ministère de l'économie de la République d'Arménie en 2020. https://mineconomy.am/media/9557/TourismStrategy_2020-2030.pdf

Contexte législatif dans le domaine de la culture

La réglementation juridique de la sphère du patrimoine culturel est mise en œuvre conformément à la Constitution de la République d'Arménie, aux lois, aux décisions du gouvernement arménien, aux actes administratifs et autres actes juridiques et aux traités internationaux.

Selon la Constitution de la République d'Arménie, les monuments historiques et culturels et les autres biens à valeur culturelle sont sous la garde et la protection de l'État. Le code civil arménien contient un article sur la reprise des biens à valeur culturelle utilisés et stockés de manière abusive et régleme les questions de propriété intellectuelle et de droits d'auteur.

La loi de la République d'Arménie sur les fondements de la législation culturelle (2002) définit les principaux objectifs de la législation culturelle arménienne, les principes et les buts de la politique culturelle de l'État, les activités de l'État dans le domaine de la culture, y compris la préservation du patrimoine culturel, les pouvoirs des organes de l'État et des collectivités locales, le financement de la culture et des activités culturelles, les types d'activités des organisations culturelles non gouvernementales et les principales orientations de la coopération internationale dans ce domaine.

La loi de la République d'Arménie sur la protection et l'utilisation des monuments historiques et culturels et des paysages historiques (1998) définit le concept de «monuments historiques et culturels», les objets et les sujets de la sphère de préservation et d'utilisation des monuments, la classification des monuments, les pouvoirs de l'administration publique et des organes autonomes locaux dans la sphère de protection et d'utilisation des monuments, les dispositions sur l'enregistrement national des monuments, l'examen, la préparation et l'approbation des listes de monuments, la protection des monuments et de l'environnement historique. Afin d'assurer l'application de cette loi, le gouvernement a approuvé les procédures sur «l'enregistrement, l'étude, la protection, le renforcement, la réparation, la restauration et l'utilisation des monuments historiques et culturels immeubles» et sur «le transport et la transformation des monuments historiques et culturels immeubles».

La loi de la République d'Arménie sur les monuments historiques et culturels immeubles appartenant à l'État et non susceptibles d'aliénation (2007) régleme les monuments historiques et culturels immeubles appartenant à l'État de la République d'Arménie en fonction de leur type : 1) les monuments des périodes anciennes, vieilles et médiévales avec leurs zones occupées et séparées ; et 2) les



Dvin archeological site, Armenia.
©AlexelA/Shutterstock

monuments des périodes nouvelles et modernes avec leurs zones occupées et séparées. Afin d'assurer l'application de cette loi, le gouvernement de la République d'Arménie a décidé d'établir la «Liste des monuments immobiliers appartenant à l'État et non aliénables». Cette liste comprend 18 935 monuments avec 6 145 unités de préservation.

Le principal objectif de la loi de la République d'Arménie sur l'importation et l'exportation de biens culturels (2004) est de contribuer à la protection du patrimoine culturel arménien, de prévenir l'exportation et l'importation illégales de biens culturels et le transfert illégal du droit de propriété sur ces biens culturels. Cette loi classe les biens culturels, les types d'objets d'importance culturelle, définit les organes de l'administration publique qui régleme et supervisent l'exportation et l'importation des biens culturels, les procédures d'importation et d'exportation temporaires des biens culturels, la prévention du transfert illégal du droit de propriété sur les biens culturels, les droits fixés pour les biens culturels et la responsabilité en cas de violation de la législation sur l'importation et l'exportation des biens culturels.

La loi de la République d'Arménie sur le patrimoine culturel immatériel (2009) vise à protéger, sauvegarder et utiliser le patrimoine culturel immatériel ; à renforcer l'attention et le respect du public pour le patrimoine culturel immatériel national et universel ; à assurer l'application du patrimoine culturel immatériel ; à transmettre le patrimoine culturel immatériel aux générations suivantes ; à assurer la coopération internationale et l'intégration de la République d'Arménie dans les institutions internationales appropriées, ainsi qu'à promouvoir l'échange et la diffusion de l'expérience internationale.

La loi de la République d'Arménie sur les bibliothèques et le travail en bibliothèque (2012) régit les motifs de préservation et de popularisation des livres anciens, des monuments écrits et des copies obligatoires qui constituent une partie du patrimoine culturel.

La loi de la République d'Arménie sur les aires naturelles spécialement protégées (2006) définit les aires naturelles spécialement protégées comme la base légale de la politique de l'État pour le développement normal, la restauration, la préservation, la reproduction et l'utilisation des écosystèmes, des complexes naturels et des objets distincts qui ont une valeur environnementale, économique, sociale, scientifique, sanitaire et récréative.

La loi sur le tourisme et les activités touristiques (2003) définit les grands principes et objectifs de la politique de l'État dans le secteur du tourisme.

Contexte institutionnel dans le domaine de la culture

Les niveaux de la sphère de préservation du patrimoine culturel et naturel sont les suivants :

• Gouvernement de la République d'Arménie

Le gouvernement de la République d'Arménie assure la mise en œuvre de la politique de l'État dans le domaine de la préservation et de l'utilisation du patrimoine culturel ; il approuve les programmes républicains et régionaux de l'État dans le domaine de la préservation et de l'utilisation du patrimoine culturel et naturel ; il crée des réserves historiques, culturelles et naturelles ; il approuve leurs statuts et, dans des cas exceptionnels, il accorde des autorisations de transfert ou de modification des monuments d'importance républicaine.

• Les organes républicains de l'administration publique (le ministère de l'Éducation, de la Science, de la Culture et des Sports de la République d'Arménie, le ministère de la Protection de la nature de la République d'Arménie, le Comité d'urbanisme de l'État affilié au gouvernement, les organes gouvernementaux régionaux (marzes)

Le principal organe autorisé dans le domaine de la culture et du patrimoine est le ministère de l'Éducation, de la Science, de la Culture et des Sports, qui élabore et met en œuvre la politique de l'État et les programmes respectifs dans le domaine de la préservation et du

développement du patrimoine culturel. Les principaux objectifs et buts du ministère dans le domaine du patrimoine sont, entre autres, le renforcement du potentiel spirituel et intellectuel du peuple arménien, la préservation et le développement des valeurs nationales et universelles, la contribution au développement de la culture et des formes créatives, la préservation, la protection, l'étude, l'utilisation et la popularisation du patrimoine culturel, la sensibilisation de la société à la culture en tant que moyen de développement, l'introduction de nouvelles valeurs et de nouvelles idées, la création de conditions pour la reproduction et le développement du potentiel créatif de la société, la garantie de conditions pour la communication des valeurs culturelles et la fourniture de services accessibles dans le domaine de la culture.

Le ministère de la Protection de la nature de la République d'Arménie est un organisme d'administration publique autorisé dans le domaine du patrimoine naturel, ci-après dénommé « zones naturelles spécialement protégées » (ZNSP). Les mesures mises en œuvre dans ce domaine visent à améliorer le système de gestion des ZNSP (parcs nationaux, réserves et monuments naturels), à créer de nouvelles ZNSP, à assurer la préservation, la reproduction, la recherche scientifique et le développement des capacités en matière d'utilisation durable des ressources naturelles.⁴

Le ministère de l'Économie est l'organisme public habilité à intervenir dans le secteur du tourisme, qui a été reconnu comme une orientation prioritaire dans le développement économique de l'État. L'objectif global de la politique de l'État dans le secteur du tourisme est d'accroître sa contribution au développement durable de l'économie nationale et d'assurer une croissance économique territoriale égale tout en réduisant la pauvreté.

L'élaboration et la mise en œuvre efficaces de la politique touristique de l'État, un partenariat public-privé bien établi et une coopération internationale et régionale mutuellement bénéfique ont entraîné une croissance significative du secteur du tourisme au cours de la dernière décennie. Cette croissance se reflète à la fois dans le nombre et la portée géographique des visites de touristes et dans les investissements dans l'hôtellerie et les infrastructures connexes. L'industrie touristique arménienne a connu une croissance significative au cours des cinq dernières années, avec une croissance annuelle moyenne d'environ 9 % des arrivées de touristes.

Le Comité d'État pour le développement urbain de la République d'Arménie, affilié au gouvernement, est un organisme d'État autorisé dans le domaine du développement urbain. Ses principales fonctions comprennent l'élaboration de la politique de l'État

4 Loi sur les monuments, article 18

dans les domaines du développement urbain, de l'architecture et de la construction, de la planification spatiale, de la coordination des activités de développement urbain dans des installations spéciales de régulation du développement urbain.

• **Organes autonomes locaux**

Les organes autonomes locaux, y compris les bureaux des communautés urbaines et rurales, soutiennent la protection des monuments qui appartiennent à l'État et ne sont pas utilisés, et veillent à l'application des exigences du régime spécial défini dans les zones de préservation des monuments sur le territoire de leur communauté.



Anciens pétroglyphes dans les montagnes de Syunik, Arménie
©Mikhail Leontyev/Shutterstock

4. LABELS ET INITIATIVES INTERNATIONAUX/ EUROPEENS DU PATRIMOINE EN ARMENIE

La République d'Arménie a commencé à développer des relations directes avec les pays et organisations occidentaux/européens après l'indépendance de l'Arménie en 1991, ce qui a favorisé l'intégration de l'Arménie dans un cadre plus large de connexions et de réseaux internationaux.

- ▶ [Commission nationale arménienne pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture \(UNESCO\)](#). L'Arménie a adhéré à l'Organisation le 9 juin 1992.⁵
- ▶ [ICOMOS Arménie](#) – Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). L'Arménie a officiellement rejoint l'ICOMOS en janvier 2002 et compte actuellement environ 80 membres. Le Conseil international des monuments et des sites est une association professionnelle qui œuvre pour la conservation et la protection du patrimoine culturel dans le monde entier.⁶
- ▶ [ICCROM Arménie](#) – Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM). L'Arménie a adhéré à l'ICCROM le 5 mai 2004.⁷
- ▶ [Organisation des villes du patrimoine mondial \(OVPM\)](#). L'Arménie y a adhéré le 8 janvier 2006. L'OVPM «relie plus de 300 villes ayant sur leur territoire un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO». Le siège de l'organisation est situé au Québec, au Canada.⁸
- ▶ [ICOM Arménie](#) – Conseil international des musées

5 Se référer à la section Liste du patrimoine mondial de ce document pour les sites du patrimoine mondial en Arménie.

6 <http://www.icomos-armenia.org/am/icomos-%D5%B0%D5%A1%D5%B5%D5%A1%D5%BD%D5%BF%D5%A1%D5%B6/%D5%BA%D5%A1%D5%BF%D5%B4%D5%B8%D6%82%D5%A9%D5%B5%D5%B8%D6%82%D5%B6.html>

7 <https://www.iccrom.org/cprofiles/doku.php?id=countries:arm>

8 <https://www.ovpm.org/city/yerevan-armenia/>

(ICOM). L'Arménie a adhéré à l'ICOM en juin 2008. Le Comité national arménien de l'ICOM compte 150 membres individuels et six membres institutionnels.⁹

- [Blue Shield International](#). L'Arménie a adhéré en 2022.
- [Organisation de la coopération économique de la mer Noire \(OCEMN\)](#)

L'Organisation de la coopération économique de la mer Noire (OCEMN) a été créée le 25 juin 1992 à Istanbul, avec la signature de la déclaration du sommet par les chefs d'État et de gouvernement de onze pays : la République d'Albanie, la République d'Arménie, la République d'Azerbaïdjan, la République de Bulgarie,

la Géorgie, la République hellénique, la République de Moldavie, la Roumanie, la Fédération de Russie, la République de Turquie et l'Ukraine.

Le cadre d'action dans le domaine de la culture est défini dans l'objectif 8 «Développement du tourisme et protection du patrimoine culturel» de l'Agenda économique de l'OCEMN vers un partenariat renforcé de l'OCEMN», adopté en 2012. Les principales activités sont menées par le groupe de travail de l'OCEMN sur la culture, créé en 2006 afin de promouvoir la coopération régionale dans le domaine de la culture, qui se réunit deux fois par an lors de ses réunions régulières.¹⁰

Conventions internationales

La République d'Arménie a signé les conventions internationales les plus importantes en matière de culture et de patrimoine.

	NOM DE LA CONVENTION	Date d'adoption de la convention	Adhésion de la Rép. d'Arménie
1.	Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé	La Haye, 1954	5 septembre 1993
2.	Convention culturelle européenne	Paris, 1954	18 février 1997
3.	Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels	Paris, 1970	22 juin 1993
4.	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (également connue sous le nom de Convention du patrimoine mondial)	Paris, 1972	5 décembre 1993
5.	Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe	Grenade, 1985	1er juin 2009
6.	Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée)	La Valette, 1992	18 juin 2005
7.	Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage	Florence, 2000	18 février 2004
8.	Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	Paris, 2003	21 mars 2006
9.	Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société	Faro, 2005	2012
10.	Charte européenne de l'autonomie locale	Strasbourg, 1985	4 décembre 2001
11.	Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale	Utrecht, 2009	13 mai 2013
12.	Convention sur la diversité biologique	Rio de Janeiro, 1992	31 mars 1993
13.	Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	Paris, 2005	27 février 2007

⁹ <https://icom-armenia.mini.icom.museum/>

¹⁰ <http://www.bsec-organization.org/UploadedDocuments/BsecAtAGlance/Economic%20Agenda%2026th%20CMFA%20Belgrade.pdf>

Liste du patrimoine mondial

Convention de l'UNESCO de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

Trois sites culturels sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial :

- ▶ la cathédrale et les églises d'Echmiatsin et le site archéologique de Zvartnots (2000) ;
- ▶ les monastères de Haghpats et de Sanahin (1996, 2000) ;
- ▶ le monastère de Geghard et la haute vallée de l'Azat (2000).

La cathédrale et les églises d'Echmiatsin et le site archéologique de Zvartnots

Le Saint-Siège d'Etchmiadzin, siège du Catholicos¹¹, abrite plusieurs monuments paléochrétiens : la cathédrale de Saint Echmiatsin (301 AP. J.-C.), l'église de Saint Hripsime (618 ap. J.-C.), l'église de Saint Gayane (630 AP. J.-C.) et l'église de Saint Shoghakat. Les ruines de la cathédrale de Zvartnots (construite entre 643 et 652 APRES J.-C.) se trouvent à 5 km à l'ouest de la cathédrale d'Echmiatsin.

Les monastères de Haghpats et Sanahin

Les complexes monastiques de Haghpats et Sanahin, situés à Lori, dans la région nord de la République d'Arménie, sont les meilleurs exemples de l'architecture chrétienne médiévale développée. Les monastères ont été construits sous le règne de la dynastie Kiurikian (978-1118 AP. J.-C.). Les complexes offrent une fusion d'architecture ecclésiastique vernaculaire et byzantine, historiquement célèbre pour être des centres spirituels, éducatifs et scientifiques.

- Le monastère de Haghpats (première église construite en AD 977) compte 14 structures architecturales. Il a été construit entre le Xe et le XIIIe siècle et comporte une clôture en pierre avec trois entrées. Il possède de nombreuses caractéristiques architecturales et constructives typiques de l'époque ; en particulier, les arcs croisés du gavit (XIIIe siècle) ont permis aux constructeurs d'édifier un toit large et lourd.

- Le monastère de Sanahin (première église construite en 966 APRES J.-C.) compte 12 structures architecturales, chacune ayant une fonction différente, et abrite une école (Académie de Magistros) qui était

un centre d'enseignement prestigieux dans diverses disciplines. Il possédait un Matenadaran (dépôt de livres), où des enlumineurs médiévaux ont créé des dizaines de manuscrits, à la fois religieux et profanes.



«Zvartnots» Historical and Cultural Museum-Reserve, Armenia. ©MehmetO/Shutterstock

Le monastère de Geghard et la haute vallée de l'Azat

Le monastère de Geghard a été fondé par Grégoire l'Illuminateur au IVe siècle dans les grottes de la vallée de l'Azat ; il s'appelait à l'origine Ayrivank (le monastère de la grotte), mais a été rebaptisé monastère de Geghard ou Geghartavank aux XIIe et XIIIe siècles. Le complexe monastique compte sept structures spirituelles et séculières, dont trois sont taillées dans la roche.

Sites included in the Tentative List of Armenia

1. Le site archéologique de la ville de Dvin (1995)
2. Le site archéologique et la basilique de Yererouk (1995)
3. Le monastère de Noravank et la haute vallée de l'Amaghou (1995)
4. Les monastères de Tatev et Tatevi Anapat et les zones adjacentes de la vallée de Vorotan (1995)

Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Sept éléments sont inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

11 Le Catholicos est le primat de l'Église apostolique arménienne.

Duduk et sa musique (2008)

Le duduk appartient au groupe des instruments à embouchure à anche double, à la famille des hautbois cylindriques. Il se compose d'un corps et d'une embouchure à anche double. Le corps est un tuyau cylindrique ouvert. En Arménie, il est principalement fabriqué en bois d'abricotier, mais on trouve également des tuyaux en poirier sauvage. L'embouchure de l'anche est fixée sur la partie convexe de la tête du corps, et pour réguler la tension de celle-ci, un anneau ovale fait d'une partie flexible d'une vigne est attaché à la partie médiane. Il y a sept ou huit trous pour les doigts sur le côté de la face et un trou pour les doigts sur le côté opposé. La gamme est diatonique. En fermant les trous de moitié ou d'un quart, les maîtres interprètes peuvent également obtenir une gamme chromatique.

L'art arménien des croix de pierre. Symbolisme et artisanat des khachkars (2010)

Lorsque le christianisme a été adopté comme religion d'État en Arménie, il a fortement influencé le développement de l'art et de l'artisanat. Les pierres en forme de croix, ou khachkars, sont un exemple unique de la sculpture arménienne sur pierre. Elles sont décorées de motifs géométriques ou floraux, illustrant des épisodes thématiques de la période médiévale, lorsqu'elles étaient utilisées comme monuments commémoratifs ou pierres tombales. Situés principalement à l'extérieur, les khachkars ont en fait rempli et continuent de remplir la fonction de satisfaire les besoins spirituels des croyants dans les espaces en plein air également. Chaque khachkar devient un phénomène qui marque, sanctifie et protège le lieu par sa présence ; par conséquent, l'installation d'un khachkar dans n'importe quel endroit régule et sanctifie déjà l'atmosphère.



Khachkar workshop, Armavir, Armenia.
©Ruben Nalbandyan

Les enragés de Sassoun ou David de Sassoun (2012)

L'épopée «David de Sassoun» englobe quatre générations de la maison Sassoun, connue pour son esprit national et courageux. Le protagoniste de l'épopée, «David de Sassoun», est un jeune homme défiant et autonome qui, par la grâce de Dieu, défend sa patrie dans un duel inégal contre le mal. Ce récit s'est formé aux VIIIe-XIe siècles sur la base d'une tradition orale séculaire et compte aujourd'hui 160 variantes. L'épopée s'inscrit dans la tradition des contes populaires héroïques qui mettent en scène l'histoire d'une nation entière et expriment ses sentiments et aspirations les plus profonds.

L'épopée a été transmise d'une génération à l'autre dans différents dialectes, en particulier par des narrateurs ruraux qui ont ajouté des caractéristiques souhaitables à leurs personnages préférés. L'épopée est racontée d'une voix lyrique avec une énonciation rythmée, et les différents cantos sont chantés dans un style poétique rimé. L'ensemble de l'épopée a un ton lourd qui a été raconté par les historiens médiévaux pendant des jours.

Lavash, la préparation, la signification et l'apparence du pain traditionnel comme expression de la culture en Arménie (2014)

Le lavash est un pain traditionnel très fin (2-3 mm d'épaisseur), long (environ un mètre), large d'un demi-mètre et léger (environ 200-250 grammes). Il est façonné à partir d'une pâte obtenue en mélangeant de la farine de blé et de l'eau. Il est cuit dans un tonir, un four traditionnel cylindrique en argile enfoui dans le sol. Il s'agit d'un type de pain rare qui peut se conserver à l'état sec jusqu'à six mois. Afin d'économiser du combustible et de la main-d'œuvre, il est cuit, dans de nombreuses familles, en grandes quantités ; dans certains endroits, le lavash nécessaire pour tout l'hiver est cuit à la fin de l'automne. Le lavash sec est arrosé d'eau froide ou enveloppé dans un morceau de tissu humide une heure avant d'être utilisé. Le lavash est fabriqué sans levure, avec du levain naturel (pâte issue de la cuisson du pain précédent) qui est sain et digeste.

Kochari, danse de groupe traditionnelle (2017)

Le Kochari est une danse de groupe traditionnelle, populaire dans de nombreuses communautés d'Arménie, qui se danse pendant les fêtes, les mariages et les réunions de famille, sans restriction d'âge, de sexe ou de statut social, avec l'accompagnement d'un trio d'instruments folkloriques, sur un rythme de 2/4, 4/4, 6/8, 7/8 ou 8/8.

Lors des rassemblements publics, la danse commence avec un petit groupe, en réponse à l'invitation de la

musique de danse universellement reconnaissable - l'appel. Son rythme inspirant encourage les autres participants de l'événement à rejoindre la série de danses pendant le processus de danse, qui est encouragé par le public avec des applaudissements en harmonie avec le rythme de la danse.

Chez les Arméniens, elle est perçue comme un symbole d'identité partagée et de solidarité, contribuant à la continuité de la transmission de la mémoire historique, culturelle et ethnique.

L'art arménien des lettres et ses expressions culturelles (2019)

L'élément représente la tradition séculaire de l'art arménien des lettres, l'ensemble des polices de caractères arméniennes, la riche culture de la décoration des lettres et leurs différentes utilisations dans les foyers populaires, l'art, la science et d'autres domaines. L'élément est à la base de l'alphabet arménien, créé par Mesrop Mashtots en 405 APRES J.-C., sous le patronage du roi arménien Vramshapuh et du catholicos Sahak Partev. L'alphabet de Mashtots compte 36 lettres inventées selon le principe d'un son par lettre. Ces 36 lettres, auxquelles ont été ajoutées plus tard trois lettres supplémentaires, sont également utilisées aujourd'hui comme signes graphiques de la langue arménienne.

Cet élément est appliqué sur l'ensemble du territoire arménien, indépendamment de l'âge, du sexe, de l'appartenance religieuse et de la profession. Il est indissociable de l'identification personnelle, de la langue et de la culture de la société arménienne.

Pèlerinage au monastère de l'apôtre Saint Thaddée (2020)

Le pèlerinage de trois jours au monastère de l'apôtre Saint Thaddée est un événement annuel qui a fêté son 65e anniversaire en 2019. Le pèlerinage est une célébration communautaire organisée en juillet avec la participation d'Arméniens et de représentants des communautés arméniennes d'Iran et d'autres pays. Le pèlerinage est ouvert à tous ceux qui souhaitent y participer - ecclésiastiques, dirigeants communautaires, responsables d'organismes autonomes régionaux et locaux, artisans, personnes souffrant de handicaps et d'autres problèmes de santé à la recherche du pouvoir de guérison du saint, femmes et hommes d'âges différents, enfants et personnes âgées qui se rassemblent pour participer à la célébration religieuse, culturelle, éducative et ethnique. Des centaines de pèlerins viennent d'Arménie, de différentes villes et villages du pays.

Programmes internationaux

Dans le cadre des priorités de sa politique étrangère, la République d'Arménie élargit constamment son engagement dans les organisations et les programmes internationaux, renforçant son rôle et sa contribution à la préservation et au développement de la culture et des valeurs communes dans un contexte mondial.

Forum des civilisations anciennes

L'Arménie est un pays membre du Forum des civilisations anciennes, qui a été créé en 2017 avec la participation de la Grèce, de la Chine, de la Bolivie, de l'Égypte, de l'Irak, de l'Iran, de l'Italie et du Pérou. Le forum est une initiative culturelle entre des pays de différentes régions géographiques qui sont des berceaux de civilisations anciennes. En élaborant un vaste programme d'actions conjointes des neuf États, le Forum des civilisations anciennes vise à faire de la culture une source de soft power et un outil fondamental d'une politique étrangère moderne et multidimensionnelle. Un autre objectif du forum est de mettre en évidence la coopération culturelle internationale en tant que facteur de développement économique. Armenia: Preservation, Valorization and Education of Heritage

Arménie : Préservation, valorisation et éducation du patrimoine

Le programme Arménie : Préservation, Valorisation et Education au Patrimoine est soutenu par le Fonds de Solidarité pour les Programmes Innovants du ministère des Affaires Européennes et Etrangères de la République Française. Il vise à soutenir la gestion de la préservation du patrimoine et le travail muséal en Arménie ainsi que le renforcement des capacités des spécialistes impliqués dans ce domaine.

Europe Créative

L'Arménie a rejoint le programme Europe Créative 2021-2027. Les principaux objectifs du programme sont de sauvegarder, développer et promouvoir la diversité et le patrimoine culturels et linguistiques européens, d'accroître la compétitivité et le potentiel économique des secteurs culturels et créatifs, en particulier le secteur audiovisuel. Les nouveautés du programme contribueront à la relance de ces secteurs, en renforçant leurs efforts pour devenir plus inclusifs, plus numériques et plus durables d'un point de vue environnemental.¹²

Centre ROCHEMP

Le Bureau régional pour la valorisation, la gestion et la protection du patrimoine culturel, le [Centre ROCHEMP](#), a été créé en 2019 dans le cadre de l'accord de coopération entre le ministère de l'Éducation, de la Science, de la Culture et des Sports de la République d'Arménie et l'Université Alma Mater Studiorum de Bologne, avec le soutien financier de l'Agence italienne de coopération au développement. Le projet visait à améliorer les conditions actuelles du patrimoine architectural et historique de l'Arménie, en promouvant des stratégies de sauvegarde plus efficaces.



Préparation du pain lavash, Arménie.
©LightField Studios/Shutterstock

5. ANALYSE SWOT DU POTENTIEL DES ITINÉRAIRES CULTURELS DU PROGRAMME DU CONSEIL DE L'EUROPE EN ARMÉNIE

Dans le cadre du document de cartographie nationale de l'Arménie, une analyse SWOT a été réalisée pour révéler les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces liées à la participation de l'Arménie au programme des Itinéraires culturels et pour esquisser les perspectives de développement.

POINTS FORTS

- ▶ Une histoire et un patrimoine culturels distinctifs
 - » Plus de 24 500 monuments
 - » Plus de 125 musées
 - » Plus de 2 millions d'objets
- ▶ Cadre législatif et institutionnel solide dans le domaine du patrimoine.
- ▶ Rôle stratégique/valeur du patrimoine culturel dans la stimulation du tourisme et des investissements.
- ▶ Document de cartographie nationale de l'Arménie sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

POSSIBILITÉS

- ▶ Sites du patrimoine mondial de l'UNESCO en Arménie.
- ▶ Développement de l'infrastructure touristique, en particulier dans les régions.
- ▶ Intérêt accru des parties prenantes pour le programme des Itinéraires culturels.
- ▶ Large engagement dans les programmes et plateformes internationaux.
- ▶ Nouveaux accords de partenariat avec plusieurs Itinéraires.

FAIBLESSES

- ▶ Manque d'information sur le programme des Itinéraires culturels en Arménie.
- ▶ Développement insuffisant des infrastructures des sites culturels et de leur gestion.
- ▶ Absence d'infrastructures de communication suffisantes - transports et routes.
- ▶ Les lacunes en matière d'information et de connaissances concernant les biens du patrimoine culturel

MENACES

- ▶ Le contexte post-conflit, notamment les conditions économiques et sociales.
- ▶ Défis géopolitiques et relations avec les pays voisins.
- ▶ Les fluctuations économiques, qui ont un effet néfaste sur le secteur du tourisme.
- ▶ Financement insuffisant



Festival du vin d'Areni dans la province de Vayots Dzor, en Arménie.
©lovelypeace/Shutterstock

6. INVENTAIRE DES ACTIVITÉS LIÉES AUX ITINÉRAIRES CULTURELS AU NIVEAU NATIONAL

La brochure officielle et le dépliant du programme des Itinéraires culturels ont été traduits en arménien en 2020 et sont disponibles sur le site officiel des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (<https://www.coe.int/en/web/cultural-routes/visibility>).

Une activité majeure a été la préparation du document de cartographie nationale pour l'Arménie afin de promouvoir et de développer le programme des Itinéraires culturels en Arménie et de révéler la dimension européenne du patrimoine culturel arménien.

Comme nous l'avons mentionné, le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe n'a pas été largement représenté en Arménie. Par conséquent, parallèlement à l'élaboration du document de cartographie nationale du pays, des présentations ont été organisées pour différents groupes d'acteurs et de parties intéressées, en mettant l'accent sur les institutions culturelles, la société civile et d'autres organisations respectives.

L'ordre du jour de la présentation était le suivant :

- Un aperçu des avantages à devenir un Itinéraire culturel certifié du Conseil de l'Europe ;

- Introduction au réseau universitaire d'études sur les Itinéraires culturels. Le réseau universitaire encourage la recherche sur des sujets liés aux Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ; encourage les étudiants à entreprendre leurs recherches universitaires sur les Itinéraires culturels ; demande conjointement des subventions européennes avec l'Institut européen des Itinéraires culturels (IEIC) ; participe au programme annuel d'activités de l'IEIC ; et offre des conseils scientifiques en cas de besoin ;
- Processus de cartographie nationale : principales conclusions et attentes.

Iter Vitis, Les chemins de la vigne

L'Arménie a rejoint l'[Itinéraire culturel Iter Vitis](#) en 2019.

L'itinéraire a été créé en 2009 et célèbre la culture du vin, la viticulture et les paysages viticoles qui ont façonné les paysages et les peuples d'Europe.

En 2020, un protocole d'accord a été signé entre la Fédération européenne Iter Vitis et le ministère de l'Éducation, de la Science, de la Culture et des Sports de la République d'Arménie, dans le but principal de développer l'itinéraire en Arménie et de favoriser la promotion et la préservation du patrimoine viticole et de la viticulture. En signe de partenariat, la grotte d'Areni-1, un ancien site du patrimoine viticole, s'est vu décerner le titre de membre honoraire de la Fédération européenne Iter Vitis.

Des négociations sont actuellement menées avec un certain nombre d'institutions afin d'accroître la présence arménienne au sein de l'itinéraire Iter Vitis.

Routes des impressionnismes

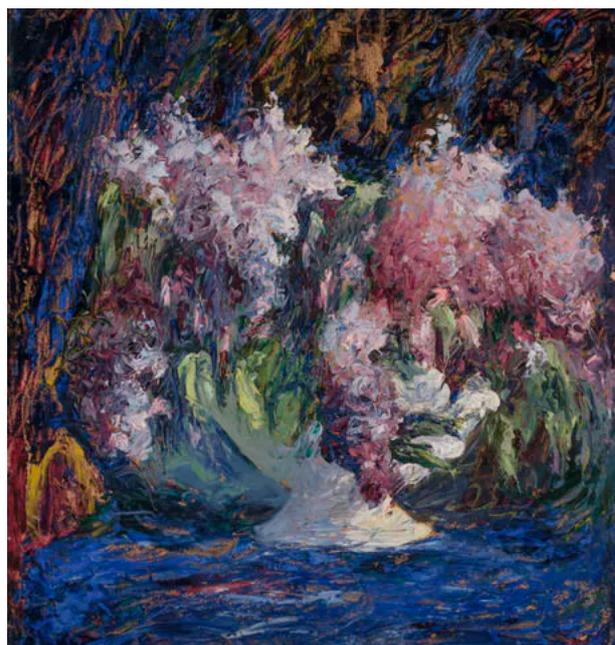
La Galerie nationale d'Arménie a rejoint le réseau des Routes de l'impressionnisme en novembre 2022. L'«impressionnisme arménien», né dans la seconde moitié du XIXe siècle sur la base des traditions du classicisme et du réalisme tardif, s'est pleinement développé dans les années 1900-1910, trouvant ses diverses manifestations dans l'œuvre des artistes arméniens de la fin du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle. De nombreux peintres et sculpteurs arméniens ont été formés dans d'éminents ateliers européens et dans des académies des beaux-arts. Par conséquent, l'impressionnisme a pris racine en Arménie à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Parmi les impressionnistes arméniens notables, citons Hovhannes Aivazovsky, Yeghishe Tadevosyan, Sedrak Arakelyan, Vahram Gaifejian, Martiros Saryan, Hovhannes Ter-Tadevosyan et Gabriel Gyurdzhyan. Les œuvres de ces artistes sont conservées à la Galerie nationale d'Arménie.



Yeghishe Tadevosyan, La femme lisant dans le jardin, 1903, huile sur toile, Arménie. Source : www.wikiart.org

La vaste et riche collection d'impressionnisme arménien de la Galerie nationale d'Arménie comprend

des œuvres d'artistes arméniens célèbres qui ont étudié en France et en Russie. Une exposition intitulée «Impressionnisme arménien» a été organisée à la Galerie nationale d'Arménie de mai à août 2022, ce qui est d'une grande importance pour la réévaluation et la compréhension des beaux-arts arméniens. Les Routes des Impressionnismes auront pour mission de promouvoir les impressionnistes et paysagistes arméniens tels que Yeghishe Tadevosyan (1870-1936), Karapet (Charles) Adamyan (1872-1947), Vahram Gaifejian (1879-1960), Sedrak Arakelyan (1884-1942) et Ohannès (Jean) Alhazian (1881-1958), qui sont tous représentés à la Galerie nationale d'Arménie.



Vahram Gaifejian. Fleurs de lilas, 1917, huile sur toile, Arménie. Source : artchallenge.ru

Itinéraire européen du patrimoine juif

En 2023, l'Arménie a rejoint l'Association européenne pour la préservation et la promotion de la culture et du patrimoine juifs dans le cadre du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Les liens culturels et historiques entre les Arméniens et les Juifs remontent à plusieurs siècles et sont attestés par divers témoignages dans l'historiographie ancienne et la recherche archéologique. Les cimetières juifs médiévaux (datés entre 1266 et 1497) découverts à Yeghegis, dans la région de Vayots Dzor en Arménie, témoignent d'un héritage et de liens communs vieux de plusieurs siècles.

Aujourd'hui, il existe en Arménie une petite communauté juive très vivante, représentée par l'ONG «Communauté juive d'Arménie», l'affilié arménien du Congrès juif mondial.

Ce partenariat favorisera la promotion du patrimoine et de la culture juifs en Arménie, contribuant ainsi au développement de nouveaux liens, au dialogue et à la diversité et, comme le prévoit le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, au rapprochement des personnes et des lieux dans le cadre de réseaux d'histoire et de patrimoine partagés.



Cimetière juif de Yeghegis, Vayoth Dzor, Arménie.
©Nairi Hakhverdi/en.wikipedia.org/

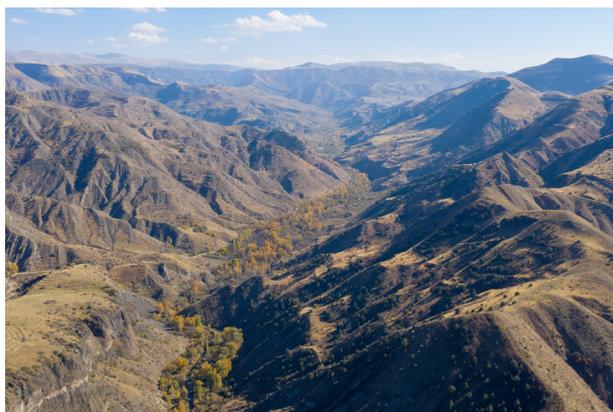


Mémorial juif de l'Holocauste, Erevan.
©Municipalité d'Erevan

Chemins de l'art rupestre préhistorique

En 2023, l'Arménie a rejoint l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe des Chemins de l'art rupestre préhistorique. L'Arménie abrite des centaines de peintures rupestres datant du 12^e au 1^{er} millénaire avant J.-C., du Néolithique, du Chalcolithique, de l'âge du bronze et de l'âge du fer. L'art rupestre arménien se trouve principalement dans de petites grottes et des abris rocheux formés dans des formations de basalte et de tuf à l'intérieur des gorges des rivières ; les altitudes varient de 1 100 mètres à 1 700 mètres au-dessus du niveau de la mer.

L'intérieur et l'extérieur des grottes étaient lisses et offraient donc des surfaces propices au dessin.¹³ Les dessins réalisés dans les grottes de la réserve de Khosrov, la grotte de Darband, la grotte de Geghamavan-1 dans les gorges de la rivière Kasakh, Ughtasar et dans les contreforts du mont Aragats sont particulièrement intéressants et pourraient être ajoutés aux chemins de l'art rupestre préhistorique.



Réserve naturelle de Khosrov, Arménie.
©Kirill Skorobogatko/Shutterstock



Le site archéologique de Carahunge (Zorats Karer), Syunik, Arménie.
©Kirill Skorobogatko/Shutterstock

13 Khechoyan A. and Gasparyan B. (2014), "Rock-painting phenomenon in the Republic of Armenia", in Gasparyan B. and Makoto A. (eds), *Stone Age of Armenia. A Guide-book to the Stone Age Archaeology in the Republic of Armenia*, Kanazawa University, Kanazawa, pp. 315-337.

La route européenne des cimetières

Après l'adoption du christianisme comme religion d'État en 301 après J.-C., des croix (Khachkar) ont été érigées comme monuments commémoratifs et pierres tombales en Arménie, témoignant de l'esthétique ancienne de la nation et symbolisant le lien avec les idées de la vie et de la mort. Noratus, un cimetière-parc médiéval, abrite la plus grande collection de khachkar au monde, soit environ 1 000 tombes datant des XIIIe-XVIIe siècles. Chacune d'entre elles présente un motif particulier, fait d'ornements ou de scènes de vie.

Et du champ médiéval des plus grandes croix de pierre, qui se trouvait à Jugha (Nakhijevan), on a malheureusement conservé des exemples uniques, dont l'un se trouve au musée d'histoire de l'Arménie.

Outre les anciens cimetières de khachkar, il existe également des panthéons modernes dans le pays, où sont enterrés de nombreux représentants de l'élite culturelle arménienne. Le plus important est le Panthéon et le Parc après Komitas, fondé en 1936.



Cimetière-parc de Noratus, Arménie.
©Aydin Hassan/Shutterstock

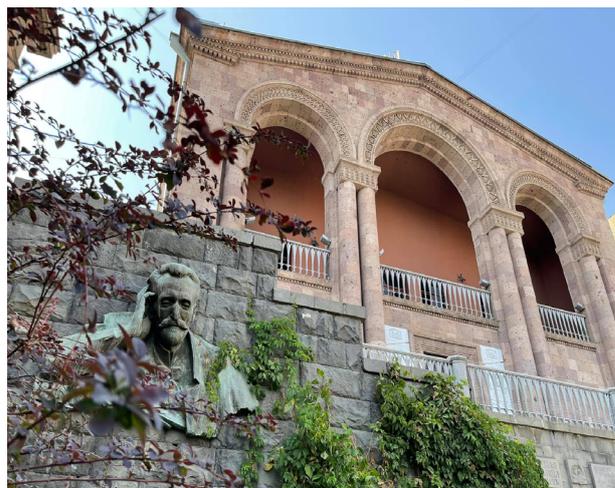


Panthéon et parc après Komitas, Arménie.
©Musée de Komitas,

La route européenne des contes de fées

En 2023, le musée Hovhannes Toumanyan a rejoint la Route européenne des contes de fées, élargissant ainsi le cadre de l'itinéraire culturel de l'Arménie. Hovhannes Toumanian est un poète panarménien. Tous les Arméniens le connaissent bien, depuis leur plus tendre enfance jusqu'à la vieillesse. Il était un grand poète et écrivain, philosophe et traducteur, activiste social et humaniste.

Le musée dispose d'un centre de recherche qui étudie et publie les archives de la famille de Toumanian et en particulier de ses enfants, de nouveaux documents sur Toumanian et organise également des conférences sur la littérature enfantine et les contes de fées. Depuis 2009, le musée organise le concours annuel «Trois pommes tombées du ciel...», un festival de contes et de dialectes qui vise à revitaliser la culture du conte, la parole orale étant le moyen le plus important de présenter le matériel folklorique, à encourager la découverte des capacités créatives des jeunes, à reconnaître la culture des minorités nationales vivant en Arménie et à promouvoir le dialogue culturel.



Musée Hovhannes Toumanyan, Arménie.
©Musée Hovhannes Toumanyan



Jermuk, Arménie.
©Municipalité de Jermuk

7. APERÇU DE L'EXTENSION POTENTIELLE DES ITINÉRAIRES CULTURELS EXISTANTS

Les recherches menées dans le cadre du document de cartographie nationale révèlent que l'Arménie a un grand potentiel pour rejoindre d'autres Itinéraires culturels.

Itinéraire européen des villes thermales historiques (2010)

En tant que pays montagneux, sur un territoire géologique avec une activité sismique permanente, les sources thermales de l'Arménie sont riches. Le pays compte plus de 700 sources thermales, dont beaucoup sont propices à la baignade. Les sources thermales peuvent également être utilisées à des fins médicinales en raison de leurs vertus curatives. La célèbre station balnéaire de Jermuk est située sur un plateau à 2 080 mètres au-dessus du niveau de la mer ; elle est entourée de montagnes. Les premières traces écrites de Jermuk apparaissent dans l'ouvrage du XIII^e siècle intitulé «Histoire de la province de Sisakan», écrit par l'historien médiéval Stepanos Orbelian. Jermuk abrite les vestiges d'une ancienne forteresse cyclopéenne et les ruines d'une basilique du VIII^e siècle, qui témoignent tous deux d'un peuplement ancien. D'autres stations thermales, telles que Dilijan, Hankavan et Arzakan, proposent également des cures thermales.

Route européenne de la céramique (2012)

La poterie est l'une des plus anciennes traditions artisanales arméniennes, remontant au sixième millénaire avant notre ère. De grands récipients destinés à transporter l'eau, à conserver les aliments et à stocker le vin ont été retrouvés dans les ruines d'anciennes habitations, souvent gravés de cerfs, de poissons, d'arbres, du soleil et de créatures mythologiques telles que des dragons et des serpents. Les découvertes faites au cours des différentes périodes historiques sont exposées dans les musées d'Arménie.

L'art de la céramique a également été développé par les Arméniens en dehors des frontières de l'Arménie moderne. Le style le plus populaire est celui de l'école arménienne de céramique de Jérusalem, qui a des racines profondes dans l'école de céramique de Kutina (aujourd'hui Kütahya, Türkiye). L'art de la céramique

est préservé et développé dans les centres culturels de Gyumri, Goris et Erevan.



Céramique arménienne médiévale, 9e-13e siècles, Dvin, Arménie et œuf en céramique, 18e siècle, Kutina/Kütahya
Source : <https://artsandculture.google.com>



L'aiguière «Abraham de Kütahya», une petite aiguière liturgique monochrome avec une inscription arménienne, 1510, British Museum. Source : <https://islamicworld.britishmuseum.org/collection/RRM15544>

Route européenne de la culture mégalithique (2013)

L'Arménie abrite un patrimoine culturel d'anciennes époques sous la forme de forteresses cyclopéennes, de dolmens, de menhirs, de vishapakars (pierre du dragon) et de Carahunge. Le territoire de l'Arménie a été le théâtre d'éléments de la révolution néolithique ; par conséquent, l'architecture néolithique se trouve dans son environnement montagneux.

Vishapakar¹⁴ - également connu sous le nom de pierres vishap, vishap stellas, «pierres serpent», «pierres dragon» ou simplement vishaps - sont des menhirs typiques que l'on trouve en grande quantité sur les hauts plateaux arméniens. On les trouve dans les étangs naturels et artificiels, ainsi que dans d'autres sources d'eau. Elles sont généralement sculptées, à partir d'un seul morceau de pierre, en forme de vishap - une créature mystique en forme de cigare avec une tête de poisson ou de serpent. Il existe actuellement 150 vishapakar connus, dont 90 se trouvent sur le territoire arménien.¹⁵

Carahunge - également connu sous les noms de Zorats Karer, Karahunj, Qarahunj et Carenish - est un site archéologique préhistorique situé près de la ville de Sisian, dans la province de Syunik, en Arménie. Il est aussi souvent appelé le «Stonehenge arménien».

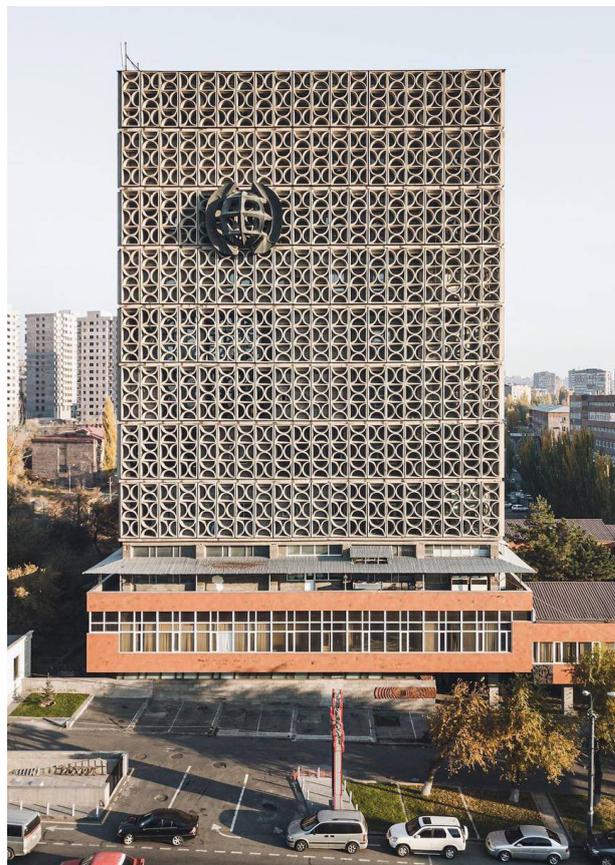


Vishap (ancien dieu arménien de l'eau), Armavir, Arménie
©Ruslan Harutyunov/Shutterstock

On pense que le site était autrefois une nécropole ou un observatoire. Il est situé sur un plateau montagneux et occupe une superficie d'environ sept hectares à gauche du canyon de la rivière Dar, un affluent de la rivière Vorotan.

ATRIUM - Architecture des Régimes totalitaires du 20^e siècle dans la mémoire urbaine de l'Europe (2014)

«L'architecture en Arménie a été affectée par la nature autoritaire de l'architecture en Union soviétique au début du vingtième siècle et par la croissance et la prospérité du modernisme, et ce jusqu'en 1990. ... Cela a conduit à une architecture socialiste-nationaliste et stalinienne dans les pays subordonnés tels que l'Arménie, qui était dominée par les idées politiques du gouvernement communiste soviétique».¹⁶ La capitale, Erevan, abrite quelques exemples impressionnants d'architecture soviétique, qui combinent un design industriel brutaliste avec les caractéristiques de l'architecture arménienne traditionnelle.



L'ancien Institut des communications. (aujourd'hui : société de télécommunications), Erevan, Arménie.
©@pancaucasus from <https://twitter.com/>

14 <http://rcchd.icomos.org.ge/?l=E&m=4-4&JID=3&AID=26&I2>

15 Petrosyan A. and Bobokhyan A. (2015), *The Vishap Stone Stelae*, National Academy of Sciences of the Republic of Armenia, Yerevan.

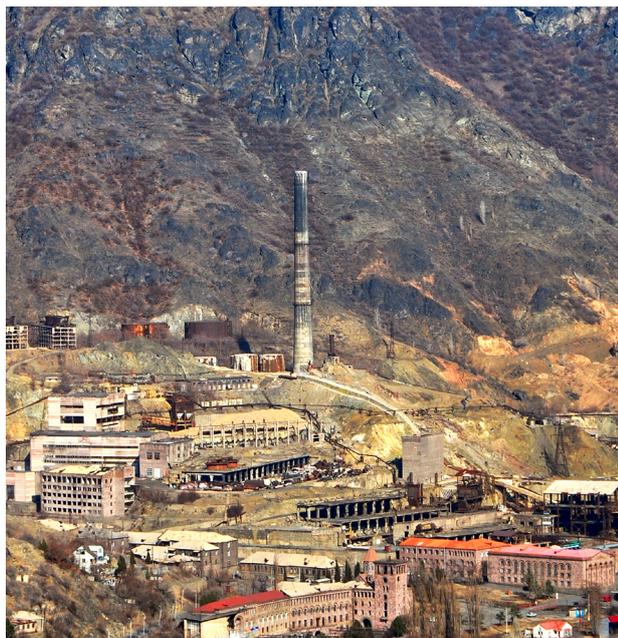
16 <https://iranicaonline.org/articles/de-morgan>

En 2018, 7 exemples importants de l'architecture moderniste soviétique ont été reconnus comme monuments d'importance nationale, notamment : le bâtiment du cinéma Ayrarat (1974) ; le complexe Cascade (1980), qui abrite aujourd'hui le Centre des arts Cafesjian ; le stade Hrazdan (1971) ; la salle d'été du cinéma de Moscou (1966) ; la station Republic Square du métro d'Erevan (1981) ; la station Yeritasardakan du métro d'Erevan (1981) ; l'aéroport de Zvartnots (1980).

Route européenne du patrimoine industriel (2019)

L'Arménie est riche en ressources naturelles, notamment en cuivre, en molybdène et en or, et a une longue histoire d'exploitation minière depuis les années 1770. «Le Caucase présente un intérêt particulier dans l'étude de l'origine des métaux ; c'est le point le plus oriental dont on connait les vestiges préhistoriques ; plus ancien que l'Europe et la Grèce, il conserve encore les traces de ces civilisations qui ont été le berceau de la nôtre.»

Les principales villes industrielles arméniennes sont Alaverdi, Kapan, Vanadzor, Agarak et Qajaran. L'économie arménienne est largement soutenue par l'industrie minière, le secteur contribuant à 50 % des exportations du pays en 2011.¹⁷ Les minéraux que l'on peut trouver dans la province de Lori comprennent le molybdène, le diamant et l'or. Le plomb, le zinc argenté, le granit, le gypse, le calcaire, le basalte et la diatomite peuvent être trouvés en plus petites quantités.



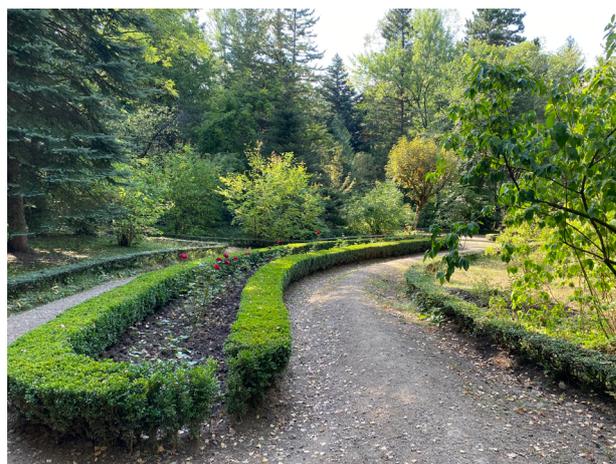
La ville industrielle d'Alaverdi, en Arménie.
©Karen Faljyan/Shutterstock

Après la chute de l'Union soviétique en 1991, le développement industriel du pays a été entravé par des situations géopolitiques. Cependant, les sites industriels et les usines offrent un fort potentiel pour que le pays rejoigne la Route européenne du patrimoine industriel.

Itinéraire européen des jardins historiques (2020)

Les jardins publics, qui servent les communautés locales et préservent la flore, la faune et les espèces uniques du pays, sont présents dans toute l'Arménie. Le jardin botanique d'Erevan est le plus grand de ces jardins. Il est géré par l'Académie nationale des sciences d'Arménie, dont l'Institut de botanique est responsable des collections de plantes arméniennes. Le jardin botanique d'Erevan a une superficie d'environ 80 hectares ; sa collection comprend environ 200 espèces de plantes endémiques, rares et en déclin. En tant que telle, la collection constitue une ressource importante pour la recherche sur la flore arménienne. Erevan abrite également le plus ancien jardin public d'Arménie, le parc anglais, qui date du milieu du XIXe siècle.

Le Sochut Dendropark d'après Edmund Leonowicz, fondé en 1931, est un autre jardin important de la région de Lori, en Arménie. Le jardin s'étend sur 35 hectares, dont 17,5 hectares de forêt naturelle et 15 hectares d'arbres d'ornement. Parmi les autres jardins historiques d'Arménie, citons le jardin botanique de Vanadzor (1936) et le Dendropark d'Ijevan (1962).



Dendropark de Stepanavan, Arménie.
©Astghik Marabyan

NOUVEAUX ITINERAIRES CULTURELS DU CONSEIL DE L'EUROPE POTENTIELS EMERGEANT DE L'ARMENIE

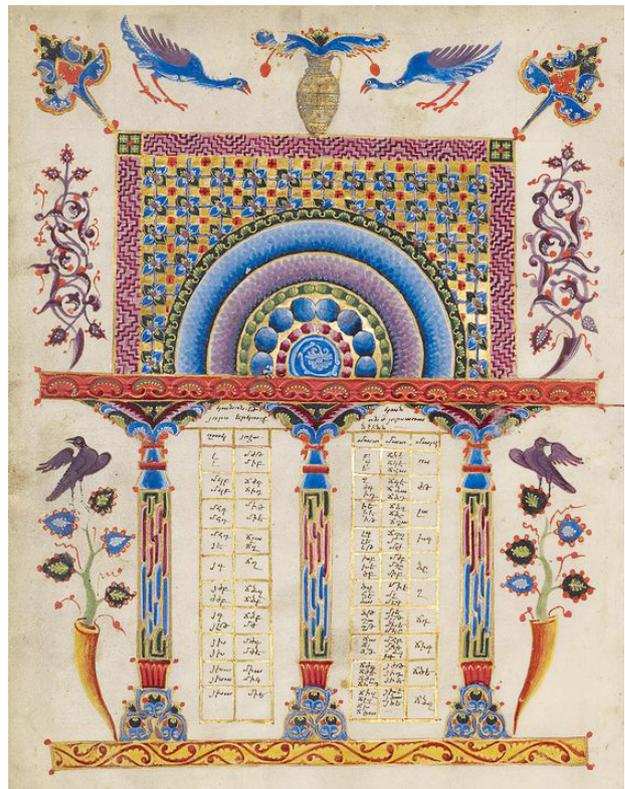
Architecture religieuse de l'Europe chrétienne

L'itinéraire proposé pour l'architecture religieuse de l'Europe chrétienne créera un nouveau réseau, révélant et promouvant les développements de l'architecture spirituelle à travers les pays d'Europe. Première nation à avoir adopté le christianisme, l'Arménie a apporté une contribution déterminante au développement de l'architecture chrétienne. Les églises et les sites chrétiens primitifs d'Arménie remontent aux 4^{ème} - 5^{ème} siècles. L'itinéraire réunira des pays ayant un héritage chrétien, créant ainsi de nouvelles opportunités de développement et de recherche sur ce patrimoine commun.



L'église de S. Karapet (9e siècle) et les vestiges du Gavit (partie du monastère de Sevanavank) sur le lac Sevan, Arménie.
©frantic00/Shutterstock

Environ 20 000 manuscrits et fragments en arménien et dans d'autres langues sont conservés au Matenadaran - Institut de recherche sur les manuscrits anciens. De riches collections de manuscrits arméniens sont également conservées à Venise, au Vatican, à Vienne, à Paris, etc. Avec l'avènement de l'imprimerie, les Arméniens ont également créé des imprimeries dans plusieurs villes du monde et ont contribué à la publication des «arts» à Venise, Vienne, Amsterdam, Saint-Petersbourg, Moscou et Echmiatsin. La proposition d'itinéraire européen du patrimoine écrit offre un vaste potentiel pour unir les pays européens et développer un nouvel itinéraire culturel du patrimoine partagé des livres et de l'héritage écrit.



Toros Roslin (1256-1268) (Promenades spirituelles)
Source : <https://i.pinimg.com>

Itinéraire européen du patrimoine écrit

Le patrimoine écrit sur le territoire de l'Arménie a une histoire de plusieurs millénaires. Il nous est présenté sous la forme de divers hiéroglyphes et, à partir du 1^{er} millénaire avant J.-C., également sous la forme de cunéiformes ourartiens et d'inscriptions arméniennes. Vous pouvez vous familiariser avec ce patrimoine aussi bien sur place en visitant la forteresse d'Erebuni, Tsovinar et d'autres monuments, qu'au musée d'histoire de l'Arménie, où sont présentés les meilleurs exemples du patrimoine écrit. L'alphabet arménien a été créé au 5th siècle par Mesrop Mashtots, ce qui a favorisé la recherche, la traduction et l'éducation dans toute l'Arménie.



Toros Roslin (1256-1268)
Source : <https://i.pinimg.com>

Itinéraire de la civilisation Urartu

L'Urartu (royaume de Van, royaume d'Ayrarat ou de Biainili) était contemporain du puissant royaume assyrien. Il s'agit du premier État sur le territoire des hautes terres arméniennes et il a été actif tout au long des âges du bronze et du fer. Les vestiges de cette ancienne civilisation remontent au XIXe siècle et se trouvent sur les territoires de l'Arménie actuelle, de la Turquie orientale et du nord-ouest de l'Iran. Parmi ces vestiges, les inscriptions cunéiformes laissées par les rois de la dynastie urartienne fournissent des informations sur les territoires qu'ils ont envahis, les forteresses et les canaux qu'ils ont construits, les vignobles qu'ils ont plantés et les rituels religieux qu'ils ont pratiqués. Le royaume a développé l'art, l'artisanat, la céramique et le travail du métal, avant de disparaître au VIe siècle. Le territoire sous la domination de l'Urartu s'étendait de la mer Caspienne au Haut-Euphrate.¹⁸

Cet itinéraire pourrait devenir un chemin intéressant pour découvrir une ancienne civilisation unique. L'urartologie est une branche distincte des sciences humaines ; les spécialistes de ce domaine seront certainement intéressés par le développement et la promotion de cette voie potentielle.



Musée-réserve historique et archéologique «Erebuni», Erevan ;
©Musée Erebuni



Forteresse d'Erebuni, construite en 782 avant J.-C., Erevan.
©Musée d'Erebuni



Forteresse d'Erebuni, construite en 782 avant J.-C., Erevan.
©Musée d'Erebuni



Pierres en forme de croix, khachkar, au monastère de Noravank, Arménie
©Artem Avetisyan/Shutterstock

8. EXAMEN DES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT NATIONAUX

La principale source de financement du domaine culturel est le budget de l'État de la République d'Arménie. Le financement du budget de l'État est effectué conformément à la signification opérationnelle de la classification économique et scientifique des coûts budgétaires. Le financement est effectué à deux niveaux administratifs. La base de la structure de financement est constituée par les projets annuels pour la protection, l'expansion et le développement de la culture.

Les allocations budgétaires pour le domaine culturel sont effectuées annuellement, conformément à la loi de la République d'Arménie sur le budget de l'État.

Le financement dans le domaine culturel est basé sur la loi de la République d'Arménie sur le système budgétaire, la loi de la République d'Arménie sur l'autonomie locale et la loi de la République d'Arménie sur la péréquation financière.

En plus des allocations budgétaires de la République d'Arménie, le volume de financement du secteur privé a augmenté dans le domaine de la préservation des monuments.

Le domaine de la préservation et de l'utilisation des monuments est financé par :

- a) les moyens budgétaires de l'État et de la Communauté ;
- b) les fonds des propriétaires et des utilisateurs de monuments ;
- c) les fonds des organisations culturelles, publiques et autres et des fondations ;
- d) d'autres fonds non interdits par la loi.



Danse traditionnelle Kochari dans la réserve historique et culturelle du château de Dashtadem, Arménie. ©Akunq

9. RAPPORT ET ANALYSE DE LA MISSION SUR LE TERRAIN

La méthode principale de la recherche actuelle a été une mission sur le terrain et des entretiens, dont les détails sont joints au document.

Au cours de la mission de recherche sur le terrain, des représentants de toutes les organisations étatiques, non gouvernementales et autres organisations de terrain ont été interrogés afin de définir leur vision du potentiel du programme aux niveaux local et international.

Il était prévu qu'une mission sur le terrain dans la grotte d'Areni-1 ait lieu en septembre 2021. Malheureusement, en raison des restrictions imposées par la pandémie de Covid-19, les grands rassemblements n'ont pas été autorisés. La présentation a donc été organisée sur Zoom et l'enquête a été menée en interrogeant les parties prenantes au niveau local et européen.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu de la réunion virtuelle sur le terrain.

- ▶ Une présentation sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe a été faite, avec des informations sur la relation actuelle de l'Arménie avec le programme et la possibilité d'augmenter le niveau de participation du pays par l'intermédiaire des acteurs locaux.
- ▶ Une présentation sur la possibilité pour les régions concernées de participer au programme a été faite, et des réponses ont été apportées aux questions de suivi.

- ▶ Des discussions ont eu lieu afin d'explorer les activités potentielles qui permettraient d'améliorer l'offre touristique des sites du patrimoine culturel.
- ▶ Des discussions sur l'importance de la protection du patrimoine culturel pour le développement des économies locales ont eu lieu.
- ▶ Le rôle essentiel des communautés locales dans la préservation et l'utilisation efficace du patrimoine culturel a été souligné.
- ▶ Une enquête a été menée sur le potentiel du programme des Itinéraires culturels pour l'Arménie.

Des fonctionnaires et des experts sélectionnés ont été interrogés afin de connaître leur opinion sur le potentiel du programme en Arménie. Dix fonctionnaires, experts et universitaires d'Arménie, d'Autriche et d'Italie, dont 90% ne connaissaient pas le programme, ont été contactés pour cette enquête. Tous pensent que le programme a du potentiel. Certains d'entre eux sont intéressés par le développement de l'implication dans les Itinéraires existants ou par l'établissement des nouveaux Itinéraires proposés par ce document. On peut dire que la réalisation de l'enquête elle-même a eu un impact bénéfique, car elle a permis de mieux faire connaître le programme des Itinéraires culturels.



Centre des arts Cafesjian, Erevan, Arménie.
© Centre Cafesjian pour les arts

10. RECOMMANDATIONS

Recommandations pour le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

- ▶ Une collaboration plus intensive et plus étroite entre les entités du Programme des Itinéraires culturels et les autorités locales afin d'accroître l'implication de l'Arménie dans le programme des Itinéraires culturels.
- ▶ Consultations sur le développement des infrastructures locales afin qu'elles répondent aux critères nécessaires pour le programme des Itinéraires culturels.
- ▶ Organisation de sessions de formation pour les institutions qui ont choisi de rejoindre les Itinéraires culturels.
- ▶ Mettre en relation les associations et les représentants des dix Itinéraires existants avec les autorités arméniennes compétentes afin de soutenir l'implication des acteurs locaux.
- ▶ Communiquer aux autorités locales les critères nécessaires pour rejoindre les Itinéraires existants.

- ▶ Mettre en place une stratégie de reporting pour chaque année civile afin de voir comment progresse le développement du programme aux niveaux local, régional et international.

- ▶ Création d'un guide sur la promotion des Itinéraires au niveau national et international, avec une présentation des meilleures pratiques.

Recommandations pour les autorités locales

Politique, planification stratégique

- ▶ Élaborer une politique de promotion distincte et un plan de mise en œuvre, comprenant des entretiens avec les médias et des réunions en ligne et en personne avec les parties prenantes potentielles.
- ▶ Consultations avec les autorités locales compétentes en vue de développer de nouveaux Itinéraires.

- ▶ Le représentant de l'APE pour l'Arménie, le ministère de l'Education, de la Science, de la Culture et des Sports de la République d'Arménie et d'autres institutions au niveau de l'Etat devraient développer une stratégie pour l'intégration du programme des Itinéraires culturels sur une base plus active en Arménie.
- ▶ Développer un plan stratégique à long terme et à court terme pour la promotion et l'activation du programme des Itinéraires culturels en Arménie.

Communication et promotion

- ▶ Transparence dans l'échange d'informations et amélioration de la communication entre tous les organismes publics concernés et au sein du programme lui-même.
- ▶ Le représentant de l'APE pour l'Arménie devrait fournir régulièrement aux parties prenantes des informations sur le programme et les différentes voies auxquelles l'Arménie a le potentiel d'adhérer.
- ▶ Une page officielle consacrée au programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe sur le site web du représentant de l'APE pour l'Arménie et du ministère de l'Education, de la Science, de la Culture et des Sports de la République d'Arménie pourrait accroître la visibilité et stimuler la participation au niveau local.
- ▶ Des comptes officiels sur les sites de réseaux sociaux administrés par le représentant de l'APE pour l'Arménie faciliteraient la diffusion de l'information. En particulier, les messages rédigés en arménien augmenteraient le niveau d'engagement.
- ▶ La création d'infographies simples sur les Itinéraires culturels et leur diffusion pourraient sensibiliser le public.
- ▶ Identifier les parties prenantes pour rejoindre les Itinéraires culturels existants, auxquels l'Arménie - telle qu'évaluée dans ce document - a le potentiel d'adhérer.
- ▶ Impliquer toutes les parties prenantes dans le processus de développement des Itinéraires culturels en Arménie.
- ▶ Identifier et coopérer avec les communautés arméniennes présentes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe afin de trouver des partenaires et d'accroître leur participation dans leurs pays respectifs.
- ▶ Signer un protocole d'accord avec toutes les parties prenantes possibles afin d'accroître la promotion du programme des Itinéraires culturels par le biais de leurs canaux respectifs.
- ▶ Dresser une liste restreinte des parties prenantes et de leurs coordonnées respectives afin qu'elles puissent être informées des activités ou des événements liés au programme.
- ▶ Traduire les informations sur les 11 Itinéraires existants que l'Arménie a le potentiel de rejoindre et les envoyer aux parties prenantes présélectionnées.
- ▶ Organiser chaque année des conférences publiques, en ligne ou en personne, à l'intention du grand public.
- ▶ Organiser des réunions de promotion avec les universités qui, telles qu'évaluées dans ce document, pourraient potentiellement adhérer au réseau universitaire des Itinéraires culturels afin d'encourager leur adhésion.
- ▶ Communiquer les avantages du programme des Itinéraires culturels aux tour-opérateurs, aux hommes d'affaires et aux autres représentants du secteur commercial et touristique.

Mise en œuvre

- ▶ Organiser des tables rondes sur les différents Itinéraires afin d'attirer régulièrement de nouveaux membres.
- ▶ Organiser des réunions avec les institutions culturelles concernées afin d'étendre leur engagement et leur adhésion à divers Itinéraires et associations.
- ▶ Financement approprié des institutions à faible budget pour leur permettre de payer la cotisation.
- ▶ Encourager l'adhésion en finançant la cotisation en externalisant le montant.



Rangée de vignes, Arménie.
©lady.diana/Shutterstock

11. CONCLUSIONS

Cette recherche a été menée dans le but d'évaluer le potentiel d'extension de la participation des différentes parties prenantes au niveau national dans le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Les conclusions suivantes ont été tirées:

- ▶ L'Arménie, située au carrefour de l'est et de l'ouest, du sud et du nord et au centre de nombreux événements historiques majeurs, a hérité d'un vaste patrimoine culturel et historique. Le pays présente donc un grand potentiel pour rejoindre au moins 10 des Itinéraires culturels existants du Conseil de l'Europe ;
- ▶ L'Arménie possède un paysage naturel diversifié avec une flore et une faune uniques : un autre facteur important lorsqu'il s'agit d'examiner le potentiel de participation accrue de l'Arménie au programme des Itinéraires culturels ;
- ▶ Quatre thèmes potentiels ont été proposés comme nouveaux Itinéraires culturels. Leur pertinence par rapport à l'infrastructure existante du programme et au patrimoine d'autres États membres du Conseil de l'Europe a été déterminante pour leur sélection en tant qu'Itinéraires proposés ;
- ▶ La diaspora arménienne qui s'est formée dans de nombreux pays européens est une autre ressource qui peut être mise à profit pour développer la participation de l'Arménie aux Itinéraires culturels existants et nouveaux ;
- ▶ Les experts et universitaires internationaux et nationaux contactés dans le cadre de l'enquête ont exprimé leur intérêt pour le développement de la participation de l'Arménie au programme des Itinéraires culturels ;
- ▶ L'enquête a montré que la majorité des parties prenantes ne connaissaient pas du tout le programme ; elle leur a donc donné l'occasion d'en

apprendre davantage sur le programme. La majorité des participants ont exprimé un grand intérêt pour le programme ;

- ▶ Actuellement, les médias Internet, y compris les réseaux sociaux, ne sont pas utilisés efficacement pour faire connaître le programme et accroître la participation ;
- ▶ Le manque de connaissance des procédures et des avantages de l'adhésion pour chaque Itinéraire culturel inhibe la motivation ;
- ▶ Il est encore nécessaire de développer l'infrastructure de nombreux Itinéraires culturels. Par exemple, les panneaux d'information et la signalisation autour des monuments historiques pourraient être améliorés ;
- ▶ Il y a au moins trois universités d'État qui pourraient rejoindre le réseau universitaire des Itinéraires culturels ;
- ▶ Le suivi a montré que même le programme des Itinéraires culturels n'est pas largement connu dans les secteurs du commerce et du tourisme.



Mosquée bleue persane à Erevan, Arménie.
©ArtNat/Shutterstock

12. ANNEXES

12.1. Itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe

1. *Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle* (1987)
2. *La Hanse* (1991)
3. *Route des Vikings* (1993)
4. *Via Francigena* (1994)
5. *Itinéraires de l'héritage al-Andalus* (1997)
6. *Route des Phéniciens* (2003)
7. *Route du fer dans les Pyrénées* (2003)
8. *Voies européennes de Mozart* (2004)
9. *Itinéraire européen du patrimoine juif* (2004)
10. *Itinéraire Saint-Martin de Tours* (2005)
11. *Sites clunisiens en Europe* (2005)
12. *Routes de l'olivier* (2005)
13. *Via Regia* (2005)
14. *TRANSROMANICA - Les itinéraires romans du patrimoine européen* (2007)
15. *Iter Vitis* (2009)
16. *Route européenne des abbayes cisterciennes* (2010)
17. *Route européenne des cimetières* (2010)
18. *Chemins de l'art rupestre préhistorique* (2010)
19. *Itinéraire européen des villes thermales historiques* (2010)
20. *Itinéraire des Chemins de Saint Olav* (2010)
21. *Route européenne de la céramique* (2012)
22. *Route européenne de la culture mégalithique* (2013)
23. *Sur les pas des Huguenots et Vaudois* (2013)
24. *ATRIUM - Architecture des régimes totalitaires du XXe siècle dans la mémoire urbaine de l'Europe* (2014)
25. *Réseau Art Nouveau Network* (2014)
26. *Via Habsburg* (2014)
27. *Itinéraire des empereurs romains et des vins du Danube* (2015)
28. *Itinéraires européennes de l'empereur Charles Quint* (2015)
29. *Destination Napoléon* (2015)
30. *Sur les traces de Robert Louis Stevenson* (2015)
31. *Villes fortifiées de la Grande Région* (2016)
32. *Routes des impressionnismes* (2018)
33. *Route européenne du patrimoine industriel* (2019)
34. *Route du Rideau de fer – Eurovelo 13* (2019)
35. *Destinations Le Corbusier : Promenades architecturales* (2019)
36. *Route de la Libération de l'Europe* (2019)
37. *Chemins de la Réforme* (2019)
38. *Itinéraire européen des jardins historiques* (2020)
39. *Via Romea Germanica* (2020)
40. *Route d'Énée* (2021)
41. *Route Alvar Aalto* (2021)
42. *Route de Cyrille et Méthode* (2021)
43. *Route européenne d'Artagnan* (2021)
44. *Route du Danube à l'âge du fer* (2021)
45. *Route des cafés historiques* (2022)
46. *Route européenne des contes de fées* (2022)
47. *Route des écrivaines* (2022)

12.2. Liste des lois de la République d'Arménie relatives à la culture

1. *Loi de la République d'Arménie sur l'importation et l'exportation de biens culturels, 6 décembre 2004*
2. *Loi de la RA sur les fondements de la législation culturelle, 20 novembre 2002*
3. *Loi de la RA sur le droit d'auteur et les domaines connexes, 8 décembre 1999*
4. *Loi de la RA sur le patrimoine culturel immatériel, 8 octobre 2009*
5. *Loi de la RA sur la préservation et l'utilisation des monuments immobiliers de l'histoire et de la culture et de l'environnement historique, 11 novembre 1998.*
6. *Loi de la RA sur le travail archivistique, 8 juin 2004*
7. *Loi de la RA sur les monuments historiques et culturels immeubles considérés comme propriété de l'État et non susceptibles d'aliénation, 11 avril 2003.*
8. *Loi de la RA sur les bibliothèques et le travail dans les bibliothèques, 21 mars 2012*
9. *Loi de la RA sur le tourisme et les activités touristiques, 17 décembre 2003*
10. *Loi de la RA sur le développement urbain, 6 novembre 1995*
11. *Loi de la RA sur les copies obligatoires de documents, 4 juin 2005*
12. *Loi de la RA sur les zones naturelles spécialement protégées, 27 novembre 2006*



Soleil sur le vignoble, Arménie.
© Karas Wines

13. BIBLIOGRAPHIE

- Abovyan K. (1956), «Complete collection of compositions», Volume 8, EVN, pp.523.
- Stratégie de développement de l'Arménie pour 2014-2025, annexe au décret n° 442 N du 27 mars 2014 du gouvernement de la République d'Arménie.
- Bobokhyan A. et al. (2019), *The Vishap : from fairy tale to reality*, Institute of Archaeology and Ethnography NAS RA, Yerevan, pp. 652.
- Bobokhyan A. et al. (2019), *The Urartian God Quera and the Metamorphosis of the 'Vishap' Cult*, in : Avetisyan P.S., Dan R., Grekyan Y.H. (eds.), *Over the Mountains and Far Away : Studies in Near Eastern History and Archaeology presented to Mirjo Salvini on the Occasion of His 80th Birthday*, Oxford, pp. 98-105.
- Belli O. (1999), *Les forteresses d'Anzaf et les dieux d'Urartu*, Istanbul
- Dan R. (2020), *A Study of the Toponyms of the Kingdom of Bia/Urartu*, Serie Orientale Roma No. 19, Scienze e Lettere, Rome, pp.328.
- Donabédian P. (2020), *Ereyouyk - Un site archéologique majeur, haut lieu de l'Arménie chrétienne*, Ed. Sarguis Khachents - Printinfo, pp. 204.
- Gasparyan B. et Makoto A. (eds) (2014), *Stone Age of Armenia. A Guide-book to the Stone Age Archaeology in the Republic of Armenia*, Kanazawa University, Kanazawa.
- Hakobyan H. (1932), *Travels [Ուղևորություններ]*, Yerevan.
- Hakobyan J. (2003), «Life in the monuments of death : a visit to the cemetery village, Noraduz», *ArmeniaNow*, Yerevan.
- Harutyunyan V. (1992), «History of Armenian architecture», Luys Publishing House, Yerevan, pp. 632.
- Harutyunyan Kh. (ed., 2022), «Historical and Cultural Heritage of Armenia», Yerevan.
- «Rapport d'évaluation du patrimoine Arménie» (2017), *Stratégies urbaines pilotées par la collectivité dans les villes historiques (COMUS)*, Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Kotanjian G. (2014), «L'héritage artistique de l'impressionnisme et l'art pictural arménien (deuxième moitié du XIXe - première moitié du XXe siècle)», Erevan.
- Kouymjian D. (n.d.), «Arts of Armenia» sculpture, *Armenian Studies Programme*, California State University, Fresno.
- Kouymjian D. (2014), *The Archaeology of the Armenian Manuscript : Codicology, Paleography and Beyond*, in V. Calzolari and M. E. Stone (eds.), *Armenian Philology in the Modern Era. From Manuscript to Digital Text (Handbook of Oriental Studies, Section Eighth : Uralic and Central Asian Studies, 23/1)*, Leiden-Boston : Brill, pp. 5-22.
- Kroll S. et al. (eds) (2012), *Biainili-Urartu. The Proceedings of the Symposium held in Munich 12-14 October 2007*, Peeters Publishers, Leuven.
- Maranci C. (2003), «[The architect Trdat. Building practices and cross-cultural exchange in Byzantium and Armenia](#)», *Journal of the Society of Architectural Historians*, Volume 62 No. 3, University of California Press, Oakland, pp. 294-305.
- Moghadam M. H., Shahsavari F. and Mahdavinejad M. (2013), «Democracy and totalitarianism in contemporary architecture of developing countries, case: Armenia (1850-2010)», *Journal of Basic and Applied Scientific Research*, Volume 3 No. 8, 2013.
- Petrosyan A. and Bobokhyan A. (2015), *The Vishap Stone Stelae*, National Academy of Sciences of the Republic of Armenia, Yerevan.
- Orengo Al. (2016), *L'invenzione dell'alfabeto armeno: fatti e problemi*, in *Rhesis (International Journal of Linguistics, Philology and Literature)*, Linguistics and Philology 7.1, Cagliari, pp. 9-27.
- Petrosyan H. (2008), *Khachkar. The Origin, Functions, Iconography, Semantics*, Yerevan State University, Yerevan, pp. 406.
- Pickard R. (2017), «Report on increasing the competitiveness of the cultural heritage sector in Armenia», *European Union-Eastern Partnership Culture and Creativity Programme study*.
- [Stratégie de sécurité nationale de la République d'Arménie, 2007.](#)
- Agence des États-Unis pour le développement international (2020), «Tourism development concept paper, Armenia», *Competitive Armenian Private Sector project*.
- Wijesuriya G., Thompson J. et Young C. (2013), «Managing cultural world heritage», *World Heritage Resource Manual*, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris, p. 155.
- Zulalyan M. K. (1985), *Les auteurs européens sur l'Arménie et les Arméniens (XIIIe-XVIe siècles)*, Erevan, pp. 17.

Conseil de l'Europe

Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine

F-67075 Strasbourg

Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires culturels – Conseil de l'Europe

Institut Européen des Itinéraires Culturels

Abbaye de Neumünster

28 rue Münster

L-2160 Luxembourg

Tél: +352 24 12 50

www.coe.int/routes

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en oeuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE